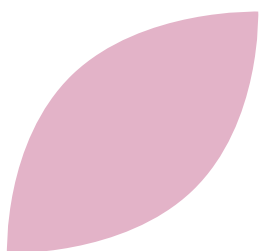




PROGRAMME D'ACTIONS 2026

La communication auprès des nouvelles équipes municipales après les élections

Une nouvelle plaquette de présentation de FIA sera réalisée afin d'être diffusée auprès des nouvelles équipes municipales dans les mois qui suivront les élections. Tout au long de l'année, des réunions destinées aux secrétaires de mairie et DGS des collectivités seront proposées sur les territoires qui le souhaitent. Pour faciliter cette démarche, il sera demandé aux EPCI de pouvoir inscrire la présentation de FIA à l'ordre du jour d'une de leurs réunions organisées à l'attention des secrétaires de mairie. FIA sera également présent au Carrefour des Communes et lors de la journée qui sera organisée par le Département auprès des élus municipaux pour leur présenter les missions du Département et ses différents outils. Un maximum de nouvelles équipes municipales seront rencontrées tout au long de l'année pour leur présenter les missions relatives à la phase pré-opérationnelle des projets.





La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en phase pré-opérationnelle

Représentant l'activité essentielle de FIA, cette mission sera évidemment poursuivie avec notamment, au premier trimestre, la finalisation des accompagnements au suivi des études de maîtrise d'œuvre engagées fin 2025.

Par ailleurs, les études de faisabilité qui seront sollicitées par les nouvelles équipes municipales seront menées avec une attention accrue pour les enjeux relatifs à la renaturation, la gestion intégrée des eaux pluviales dans le cadre des assistances relatives aux aménagements d'espaces publics et l'intégration progressive des solutions fondées sur la nature dans les projets d'aménagement et de bâtiment.

La mise en œuvre du « legal design »

Le travail engagé sur le « legal design » appliqué aux pièces administratives des marchés publics sera poursuivi, avant une phase de test sur les premiers marchés de maîtrise d'œuvre qui seront préparés après les élections municipales. Pour rappel, le « legal design » consiste à adapter un texte juridique pour en faciliter la lecture et l'appropriation par tout un chacun. Pour cela, il utilise les outils graphiques, les schémas, les tableaux, etc. Concernant l'activité de FIA, ce sont les textes issus du Code de la Commande publique, retranscrits dans les pièces administratives et techniques des marchés qui sont ciblés par cette démarche.

